

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le 10/07/2024

ID : 025-493901102-2024-0621-DEL2024_CA_48-DE

Le Directeur,
C. MOUGEOT

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 21 juin 2024

Délibération n°48

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 25

Nombre de votants : 25

Vote pour : 25

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 23 mai 2024

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs / Jura : Mme BRAND – Mme CHOUX – M. DALLAVALLE – Mme GUYEN – M. MAIRE DU POSET

Communautés d'agglomération, urbaines :

Mme BARTHELET – M. FROEHLI – M. GUY – M. MICHAUD – Mme PRESSE – Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. ALPY – M. BRAND – M. DEQUE (suppléant de M. BOUVERET) – M. JOUVIN

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : M. BEAUDREY (pouvoir à Mme GUYEN) – M. BILLOT (pouvoir à M. MAIRE DU POSET) – M. MOLIN (pouvoir à Mme CHOUX) – Mme ROGEBOSZ (pouvoir à Mme BRAND)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. BODIN (pouvoir à Mme PRESSE) – M. BOURQUIN (pouvoir à M. FROEHLI) – M. LIME (pouvoir à Mme BARTHELET)

Communautés de communes : M. BOUVERET (suppléé par M. DEQUE) – M. FAIVRE-PIERRET (pouvoir à M. JOUVIN) – Mme ROGNON (pouvoir à M. BRAND)

OBJET : CONTRATS SPECIFIQUES

Conformément à l'article 18 des statuts de l'EPF, le directeur gère l'établissement, le représente, passe les contrats y compris les BRS, este en justice, prépare et conclut les transactions ;

Dans certains cas, le directeur peut juger nécessaire de solliciter l'accord préalable du Conseil d'administration.

- Convention constitutive de droits réels – OP561 ACQ001 – Mairie d'Avallon

L'EPF a acquis dans le cadre d'une opération de portage avec la mairie d'Avallon un ensemble immobilier élevé sur caves composé d'un rez-de-chaussée, deux étages et grenier, comprenant des locaux professionnels médicaux sur la commune d'Avallon (89), le 25 juillet 2019 pour un montant de 800 000 euros.

La Mairie d'Avallon souhaite que l'EPF lui confère l'intégralité des droits réels sur le bien, objet de la convention, à l'exception du droit de disposer, afin de faciliter, notamment, la mise à disposition des locaux professionnels suivant des modalités spécifiques à chacun des professionnels intéressés. A ce titre, il est demandé à l'EPF de signer, avec la mairie d'Avallon, une convention constitutive de droits réels d'une durée équivalente à la durée du portage.

- Franchise de loyer : OP 1133 ACQ 001 : Local Commercial Mr CHENOU – Saint-Vit

L'EPF va acquérir un bâtiment à usage mixte sur la commune de Saint Vit (25410), 9 rue Charles de Gaulle, pour un montant de 320 000 euros.

Dans le cadre de son projet de maintien de commerce de proximité, la commune de Saint-Vit a demandé à EPF de proposer à la location le local commercial avec la partie habitation.

Le bail commercial devrait être régularisé par acte notarié courant juillet pour un loyer mensuel de 1300 euros. Une franchise de loyer d'un montant de 1400 euros (équivalente à 2 mois de loyer pour la partie habitation) sera concédée au preneur en contrepartie de travaux à réaliser dans la partie habitation.

- Convention d'occupation précaire – OP386 ACQ 001 - Mairie de Baume Les Dames

L'EPF a acquis le 16 mars 2023 un ensemble immobilier et foncier situé à Baumes Les Dames (25110), rue de l'Industrie, composé de divers bâtiments industriels.

A la demande de la mairie de Baume-les-Dames, un des bâtiments a dû être réquisitionné en urgence pour les besoins de l'entreprise Faivre dans l'attente de sa rétrocession imminente face à des vols de matériels.

La rétrocession étant en cours, il est proposé que l'EPF consente une nouvelle convention d'occupation précaire de 6 mois renouvelable une fois sans contrepartie financière à la société Faivre pour stockage de matériel.

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le

ID : 025-493901102-20240621-DEL2024_CA_48-DE

- Convention d'occupation précaire – OP386 ACQ 001 - Mairie de Baume les Dames

L'EPF a acquis le 16 mars 2023 un ensemble immobilier et foncier situé à Baume Les Dames (25110), rue de l'Industrie, composé de divers bâtiments industriels.

A la demande de la mairie de Baume-les-Dames, un des bâtiments a dû être mis à disposition en urgence pour les besoins de l'entreprise SBCI dans l'attente de sa rétrocession imminente pour faire face à des besoins de stockage de matériels.

À cette fin, il est proposé que l'EPF consente une convention d'occupation précaire de 6 mois renouvelable une fois sans contrepartie financière à la société SBCI pour stockage de matériel.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
après en avoir délibéré

AUTORISE

- le Directeur à signer la convention constitutive de droits réels, le bail commercial et les conventions d'occupation précaire correspondants.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe ALPY

